AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP 15-7-75065519

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

ÉDITION DE LA STATION "CENTRE"
(CHER, INDRE, LOIRET, LOIR-ET-CHER, INDRE-ET-LOIRE, EURE-ET-LOIR)

SERVICE DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX
93, rue de Curambourg - 45400 FLEURY-LES-AUBRAIS
Téléphone : 86-36-24

ABONNEMENT ANNUEL : 50 F
M. le Sous-Régisseur de recettes de la Protection des Végétaux
93, RUE DE CURAMBOURG
45400 FLEURY-LES-AUBRAIS
C. C. P. : La Source 4604-25

BULLETIN TECHNIQUE N° 66

9 JUILLET 1975

VIGNES

MILDIOU DE LA VIGNE

Etant donné le temps orageux et instable que nous subissons actuellement, il est conseillé de généraliser, à toutes les vignes, le traitement conseillé dans notre bulletin du 7 Juillet.

Ce traitement devra être particulièrement soigné dans les vignes où des dégâts de grêle ont été observés.

ARBRES FRUITIERS

CARPOCAPSE DES POMMES ET DES POIRES

Les indications données dans notre bulletin du 7 Juillet restent toujours valables. Les conditions climatiques actuelles sont très favorables à l'activité des derniers papillons du premier vol.

Le traitement conseillé dans le bulletin du 7 Juillet doit être effectué dans tous les vergers où l'on redoute ce ravageur et où les risques de voisinage sont importants.

CULTURES CEREALIERES

PUCERONS DU MAIS

Depuis quelques jours, le Service de la Protection des Végétaux est interrogé à de nombreuses reprises au sujet de pullulations de pucerons sur maïs et notamment sur l'opportunité d'une intervention contre ces ravageurs.

On ne connaît pas encore l'incidence de ces pullulations sur la végétation du maïs et, à notre connaissance, il n'a jamais été signalé de baisses de rendement dues aux attaques de ces ravageurs.

PYRALE DU MAIS

Les conditions climatiques sont actuellement favorables à la pyrale du maïs mais les pontes sont encore très peu nombreuses.

Nous rappelons que la date d'intervention se situe lorsque 50 % des panicules mâles sont visibles au fond du cornet et qu'aucune relation n'a pu être établie entre le nombre des pontes et la rentabilité des traitements.

Les matières actives suivantes peuvent être utilisées : -- CHLORPYRIPHOS (Dursban, granulés 1,5 %) 25 Kg/ha -- FENITROTHION (Sumifene G, granulés 3 %) 30 Kg/ha -- PARATHION (plusieurs spécialités, granulés 2,5 %) 30 Kg/ha -- PHOXIME (Volaton 5 G, granulés 5 %) 25 Kg/ha -- TETRACHLORVINPHOS (Gardona 5 G, granulés 5 %) 30 Kg/ha -- PRODUITS BACTERIOLOGIQUES (Bactospeine, Dipel, granulés) 30 Kg/ha -- D.D.T. (Irizol 5/DT, Ditox, granulés 5 %) 30 Kg/ha.

Ce dernier produit a fait l'objet d'un retrait d'homologation. Par contre, d'autres spécialités peuvent recevoir une autorisation provisoire de vente prochainement. Les produits n'ont reçu d'homologation qu'en formulation granulée.

Les Ingénieurs chargés des Avertissements Agricoles

G. RIBAULT
B. LELIEVRE

L'Ingénieur en Chef d'Agronomie
Chef de la Circonscription phytosanitaire "CENTRE"

G. BENAS

7385

Imprimerie de la Station "Centre" - Le Directeur-Gérant : L. BOUYX